



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 septembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Quarante-cinquième session

14 septembre-2 octobre 2020

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

## **Incidences de l'intelligence artificielle, y compris le profilage, la prise de décisions automatisée et l'apprentissage automatique, sur l'exercice du droit à la vie privée**

### **Note du Secrétariat\***

1. Dans sa résolution 42/15 sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique, le Conseil des droits de l'homme a prié la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir un rapport thématique sur les incidences que l'intelligence artificielle, y compris le profilage, la prise de décisions automatisée et l'apprentissage automatique, si elle n'est pas accompagnée des garanties appropriées, peut avoir sur l'exercice du droit à la vie privée, et de le lui soumettre à sa quarante-cinquième session.
2. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'Organisation, la Haute-Commissaire aux droits de l'homme n'a pas été en mesure d'établir ce rapport.

---

\* Le présent document est soumis après la date prévue en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

